

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 4 février 2025

**Délibération n° 01 - 2025 relative au Plan d'égalité entre les femmes et les hommes
2025-2027**

Vu l'article L712-3 IV 9° du code de l'éducation,

Vu l'avis du comité social d'administration en date du mardi 26 novembre 2024,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le plan d'égalité entre les femmes et les hommes 2025-2027.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 05/02/2025

**La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : Plan pluriannuel d'égalité Homme-Femme 2025-2027

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 07.02.25

Document mis en ligne le :